



Fonds amiante

Géré par Fedris

| Avenue de l'Astronomie 1 • 1210 Bruxelles

| Ouvert de 9 à 16 heures et sur rendez-vous

www.fondsamiante.be

Mode d'emploi : retirer des matériaux contenant de l'amiante en toute sécurité

1. Que pouvez-vous retirer vous-même ?

En tant que particulier, vous êtes autorisé à retirer un certain nombre d'applications en amianté lié, plus particulièrement les matériaux non friables en bon état telles que les tôles ondulées ou encore les ardoises artificielles.

Les matériaux non friables endommagés doivent quant à eux être retirés par un professionnel, tandis qu'il est nécessaire de faire appel à un désamianteur agréé pour la plupart des matériaux friables.

2. Quelles sont les étapes nécessaires pour retirer des matériaux non friables en bon état en toute sécurité ?

a. Protégez-vous avant de commencer à travailler

Avant tout chose, veillez à vous protéger correctement à l'aide d'un masque FFP3, une combinaison de protection jetable, des gants en caoutchouc ou jetables, et des bottes lavables. Munissez-vous d'un ruban adhésif et utilisez le pour scotcher les raccords entre la combinaison jetable et vos gants et bottes. Cela permettra de ne pas avoir de fibres d'amiante sur vous et éviter que vous ne puissiez les répandre.

Maintenant que vous êtes correctement équipé, couvrez le sol à proximité de votre zone de travail à l'aide d'une bâche. Ainsi, il vous suffira de plier la bâche et de la placer dans un contenant approprié si des débris venaient à tomber au sol.

Si vous travaillez à l'extérieur, fermez les portes et fenêtres des bâtiments situés à proximité. Si vous travaillez à l'intérieur, aérez la pièce. Veillez également à éloigner toute personne non correctement équipée de votre zone de travail, surtout les enfants !

b. Que faire et ne pas faire pendant le retrait d'un matériau contenant de l'amiante ?

Avant de retirer le matériau, humidifiez-le légèrement à l'aide d'un tuyau d'arrosage pour fixer les fibres d'amiante dessus. Utilisez uniquement des outils manuels.

Attention, il est strictement interdit d'utiliser un nettoyeur à jet d'eau sous haute pression et/ou des outils mécaniques à grande vitesse (ex : foreuse, disqueuse, ...) car ceux-ci libéreraient une grande quantité de fibres d'amiante dans l'air.

Veillez à ne pas casser ni endommager les matériaux contenant de l'amiante. Ne jetez jamais par terre des matériaux contenant de l'amiante, mais veillez à les amener avec précaution au sol lorsque vous vous trouvez en hauteur.

c. Le retrait des matériaux est fini, c'est le moment de penser à leur évacuation

Séparez les déchets d'amiante des autres déchets de construction. Placez les déchets d'amiante dans un big bag. Pliez la bâche utilisée pour couvrir le sol à proximité de votre zone de travail, et placez-la également dans le big bag.

d. Le retrait des équipements individuels de protection

Commencez par rincer vos bottes et vos gants. Retirez le ruban adhésif entre la combinaison jetable et vos gants. Enlevez vos gants en les déroulant de l'intérieur vers l'extérieur. Rincez-vous à nouveau les mains. Enlevez désormais votre combinaison en la déroulant de l'intérieur vers l'extérieur. Retirez le ruban adhésif entre la combinaison jetable et vos bottes. Placez votre combinaison ainsi que le ruban adhésif usagé dans un sac prévu pour les déchets d'amiante. Fermez ce sac à l'aide du ruban adhésif. Mettez ce sac dans un autre sac amiante prévu pour les déchets d'amiante. Finissez par enlever votre masque FFP3 et jeter le dans ce même sac. Fermez ce second sac à l'aide du ruban adhésif, et jetez le dans le big bag où se trouvent vos déchets d'amiante.

3. Où puis-je déposer mes déchets d'amiante ?

Les déchets d'amiante peuvent être déposés dans les parcs à conteneurs communaux et régionaux en Flandre et en Wallonie. Les citoyens bruxellois sont quant à eux invités à s'adresser aux deux centres de collecte autorisés en Région Bruxelles-Capitale, DE MEUTER RECYCLING et RENEWI BELGIUM.